



**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 481-2021 – RÉSEAU TRANSPORT URBAIN | CIRCUIT #2 | SAINT-CHARLES-BORROMÉE**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 481-2021 – réseau transport urbain | circuit #2 | Saint-Charles-Borromée a été adopté le 13 juillet 2021.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 14<sup>e</sup> jour de juillet deux mille vingt et un.

Nancy Fortier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné(e), Joanie Lagarde, Secrétaire-trésorière adjointe  
(prénom et nom) (poste)

de la municipalité ou ville de Crabtree, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 16 juillet 2021 entre 10 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 juillet 2021.

Joanie Lagarde  
Signature

